

PROCÈS VERBAL SUCCINCT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AHM
PORTANT SUR L'EXERCICE 2024

TENUE LE MARDI 1^{er} AVRIL 2025, SALLE BÖLSTERLI, VERSOIX

Bienvenue

La présidente ouvre l'assemblée générale à 19h30 et souhaite la bienvenue aux présents.

Approbation du PV de l'AG du 18 mars 2024

Le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapports d'activité

Rapport de la présidence :

L'association est restée plutôt « dormante » en 2024. Deux effets principaux se cumulent : le manque d'intérêt pour les activités proposées, ainsi que les questions liées à la responsabilité et aux assurances, qui empêchent l'organisation de certains projets (ex. gymnastique douce, marche/randonnée) plus structurés.

Ironie du sort, c'est la défense des locataires, pourtant retirée des buts statutaires de l'association, qui a constitué l'activité principale de l'AHM en 2024, dans le cadre de la demande d'indemnisations liée aux travaux de surélévation des immeubles sis Grand-Montfleury 18-30 et 32-36.

Toutefois, nos événements et la constitution du collectif de locataires susmentionnée ont permis d'attirer de nouveaux membres, si bien qu'au 31 décembre 2024, l'association comptait 217 membres.

Rapport du trésorier :

L'exercice 2024 a résulté en une perte de CHF 440.75, explicable par la mesure transitoire en vigueur pour l'année 2024, votée lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2024, consistant à offrir la cotisation 2024 aux membres ayant payé leur cotisation en 2023.

Au 31 décembre 2024, la fortune de l'association s'élevait à CHF 22'689.84, contre CHF 23'130.59 au 31 décembre 2023.

Rapport du vérificateur des comptes :

Voir annexe.

Approbation des rapports et décharge du comité

Les rapports de la présidence et du trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2024 sont approuvés à l'unanimité.

La décharge du comité est accordée à l'unanimité.

Admissions, démissions de membres

Il est rappelé que la qualité de membre de l'association s'acquiert et se perd par le paiement, respectivement l'arrêt du paiement de la cotisation annuelle. Les dispositions statutaires s'appliquent.

Quant au comité, il prend acte de la démission de deux de ses membres, Nathalie Delécraz, présente ce soir, et Sofia Santos, excusée. Nathalie Delécraz est chaleureusement remerciée pour son engagement et le travail fournis durant toutes ces années. Un cadeau lui est remis de la part des autres membres du comité.

Élection du comité

Sont réélus à l'unanimité : Eléa Schmied, Edwige Terris, Malek Azzouz, Hanaâ Marton, Romain Russi. Aucune autre candidature n'est présentée.

Élection du vérificateur des comptes

Floriane FAVRE, administratrice du Grand-Montfleury 56, se propose pour le poste de vérificateur des comptes. Elle est élue à l'unanimité.

Propositions et divers

Le comité, à l'exception de Malek Azzouz, propose à l'assemblée générale d'accorder un défraiement extraordinaire à Malek Azzouz pour le travail fourni dans le cadre de la procédure pour une juste indemnisation des locataires concernés par la surélévation des immeubles Grand-Montfleury 18-30 et 32-36, à hauteur de CHF 600 (correspondant à env. CHF 15, soit une cotisation réduite, par ménage participant au collectif de plaignants). Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

L'assemblée est close à 21h00 par la présidente, Eléa Schmied, et suivie par un apéritif convivial.